



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Réunion restreinte N° 12

Réunion électronique
du Mardi 31 Mai 2022

Présidence : M. Pascal LEBRET.

Membres participants :

MM. Bruno FARINA – Patrice LECHER – Jean François MERIEUX – Daniel RESSE.

*Compte-tenu des impératifs des compétitions et de la fin de saison, les décisions, ci-après, de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **DEUX (2) jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

AFFAIRE EXAMINEE

**Match N°24524040 du 28 Mai 2022
Coupe du DEF U18 « M. BERTHOIS »
FC VAL DE RISLE 21/ FC GARENNES BUEIL CB 21**

Réserves d'avant match du FC GARENNES BUEIL CB :

« Je soussigné(e) HERVIEU VICTORIEN licence n° 2543358354 Dirigeant responsable du club F. C. GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs JULES SCHLOSSER, ENZO GOUY, MAELIO PICARD LAIGLE, MATTEO PARFONDIN, NATHAN HARLET, ALEXANDRE FERMEY, NOLANN MICHAUX, KILLIAN HEBERT, KRYS'S CHARABIE DE BARROS, NOAH SERINET, BALLA DIALLO, ANTOINE CARLIER, KILIAN LEBRASSEUR, CLEMENT LANGLOIS, du club F.C. VAL DE RISLE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période. »

La Commission,

- Jugeant en 1^{er} ressort,
- Pris connaissance des réserves déposées sur la feuille de match et de la confirmation envoyée depuis l'adresse officielle du club du FC GARENNES BUEIL CB pour les dire conformes
- Considérant les éléments figurant au dossier,

Après enquête,

- Considérant la feuille de match de la rencontre citée en rubrique,
- Considérant que les joueurs suivants du FC VAL DE RISLE, objets des réserves et inscrits sur cette feuille de match, sont titulaires :
 - M. SCHLOSSER Jules, licence n°2546313612 U17 « **Changement de club hors période normale** » enregistrée le 26/09/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 01/10/2021
 - M. GOUY Enzo, licence n°2546384015 U17 « **Changement de club hors période normale** » enregistrée le 22/12/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 27/12/2021
 - M. PICARD LAIGLE Maelio, licence n°2547347656 U16 « Renouveaulement » enregistrée le 03/10/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 08/10/2021
 - M. PARFONDIN Mattéo, licence n°2546313836 U17 « Changement de club en période normale » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. HARLET Nathan, licence n°2546294429 U16 « Renouveaulement » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. FERMEY Alexandre, licence n°2546232886 U17 « Changement de club en période normale » enregistrée le 12/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 17/07/2021 **Dispense du cachet mutation Art. 117§b pratique uniquement dans sa catégorie d'âge.**
 - M. MICHAUX Nolann, licence n°2546146444 U17 « Changement de club en période normale » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. HEBERT Killian, licence n°2545596966 U17 « Changement de club en période normale » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. CHARABIE DE BARROS Krys's, licence n°2546262765 U17 « Changement de club en période normale » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. SERINET Noah, licence n°2547700251 U16 « Renouveaulement » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. DIALLO Balla, licence n°9603612201 U17 « Nouvelle » enregistrée le 26/09/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 01/10/2021
 - M. CARLIER Antoine, licence n°2546428450 U18 « Changement de club hors période normale » enregistrée le 12/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 17/07/2021 **Dispense du cachet mutation Art. 117§b pratique uniquement dans sa catégorie d'âge.**
 - M. LEBRASSEUR Kilian, licence n°2546969611 U16 « Renouveaulement » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
 - M. LANGLOIS Clément, licence n°2546475571 U16 « Renouveaulement » enregistrée le 01/07/2021 auprès de la LFN, Date de qualification : 06/07/2021
- Considérant les dispositions de l'article 160 des RG de la LFN qui stipule notamment que : « *Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six*

dont **deux maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »

- Constatant que le club du FC VAL DE RISLE était notamment composé de 2 joueurs titulaires de licences « *Changement de club hors période normale* ».
- Considérant que, de ce fait, l'équipe du FC VAL DE RISLE était régulièrement constituée au jour du match cité en rubrique et qu'elle n'était pas en infraction avec les dispositions de l'article 160 des RG de la LFN.

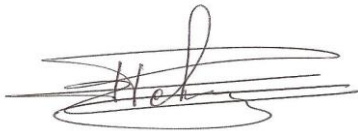
Pour ces motifs, la Commission décide :

- **De rejeter ces réserves comme non fondées.**

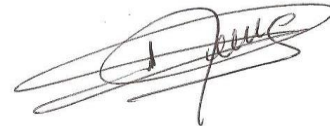
La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Compétitions Libres – section Seniors pour suite à donner en ce qui la concerne.

*Compte-tenu des impératifs des compétitions et de la fin de saison, les décisions, ci-après, de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de DEUX (2) jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Le Président
Pascal LEBRET



Le Secrétaire
Daniel RESSE



Club :	545584	F. C. GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT						
Dossier :	20261649	du	28/05/2022	Coupe U18 M.Berthois/ Unique	Poule Unique	24524040	28/05/2022	
Personne :	CDRC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX							
Motif :	R4	Nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé (FMI)			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDOS	Frais de dossier			31/05/2022	31/05/2022		38,00€

Total Général :	38,00€
-----------------	--------